



# PAS FACILE APRÈS AVOIR BU!

L'alcool s'est invité dans le camp.

Et maintenant?

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)



# NI BANALISER, NI DRAMATISER

## L'approche d'un camp est souvent une grande source d'enthousiasme.

Cette expérience offre en effet de multiples bénéfices alliant l'amitié, la complicité, l'apprentissage de la vie communautaire et la découverte d'activités culturelles et sportives, ainsi que des approches de la nature ou de milieux humains.

Sortir du cadre quotidien pour partager des moments de vie est une formidable opportunité de rencontre et de découverte de soi et des autres, c'est une aventure humaine et relationnelle que beaucoup de jeunes apprécient.

## La vie communautaire a ses plaisirs mais également ses difficultés. Parmi elles, la consommation d'alcool

vient parfois ternir l'image du camp, menaçant son déroulement et son ambiance. Elle peut parfois même avoir des conséquences très graves sur la santé et la sécurité des participants.

## Prévenir et gérer ce type de comportement sans le banaliser ni le dramatiser dépend de la volonté de chacun et s'inscrit aussi dans le soin donné à la préparation et à la gestion du camp.

Ce petit document vous apporte quelques informations pratiques sur l'alcool et vous suggère l'élaboration d'une procédure à suivre en cas de problème lié à sa consommation.



# L'ALCOOL, ÉLÉMENT D'INTÉGRATION

La consommation d'alcool fait partie intégrante de notre culture et joue un grand rôle dans les relations sociales. **Quatre cinquièmes de la population suisse de 15 à 74 ans en boit!** Pourtant, tout en étant source de plaisir, l'alcool est aussi une **substance toxique** pour l'organisme.

Dans une société où la majorité des adultes consomme de l'alcool, goûter, puis boire est considéré par les jeunes comme un **apprentissage social**. Celui-ci s'effectue dans une période souvent difficile de grands changements physiques et psychologiques.

## L'alcool et la recherche de l'ivresse peuvent remplir des fonctions importantes pour des adolescents, qui deviennent autant de motifs de consommation. Par exemple:

- le besoin d'appartenance à un groupe
- le besoin d'autonomie et de transgression des normes et règles
- le soulagement du stress ou d'autres difficultés
- l'envie de faire la fête.

De plus, le camp de vacances est souvent vécu comme une première expérience de vie entre jeunes – sans les parents. Les jeunes vont probablement y expérimenter de nouvelles formes de socialisation (amitié, sexualité) et de mise en jeu du corps.

**Les motifs de consommation sont donc très présents dans les camps de vacances; il importe de pouvoir en parler tant au sein de l'encadrement qu'avec les participants.**



Les équipes d'animation de camp se doivent également de connaître les risques liés à la consommation d'alcool. Bien entendu, ceux-ci diffèrent selon l'âge, le sexe, l'état de santé et la façon de consommer. Le corps des adolescents est bien plus vulnérable à l'alcool, car leur foie n'a pas encore atteint son plein développement, et **les risques qu'ils encourent sont plus importants que pour un adulte.**

## En camp, les équipes d'animation seront surtout confrontées aux risques liés à un abus ponctuel:

- intoxication pouvant conduire à un coma
- accident, chute, blessure, etc.
- dépassement des limites, surestimation de soi
- risques de violences
- risques liés à la perte de contrôle de soi
- risques d'avoir des relations sexuelles non protégées et/ou non désirées.

## ET SUR LE PLAN LÉGAL?

La loi ne nous est pas d'un grand secours dans ce contexte car elle ne légifère pas sur la consommation d'alcool en tant que telle. Il est cependant utile de connaître les points ci-dessous.

**« Il est interdit de servir ou de vendre de l'alcool:**

- aux personnes de moins de 16 ans
- aux personnes de moins de 18 ans, s'il s'agit de boissons distillées (y compris les alcopops).»

(Loi vaudoise sur les auberges et débits de boisson).

Cette loi permet notamment aux équipes d'animation de réagir si, par exemple, un participant s'est fait servir de l'alcool dans un café ou un magasin voisins du camp.

De plus: **«Celui qui aura remis à un enfant de moins de seize ans, ou aura mis à sa disposition des boissons alcooliques, ou d'autres substances en une quantité propre à mettre en danger la santé, (...) sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.»**

(Code pénal suisse, art. 136).

La notion de danger peut être interprétée, certes, mais il faut être conscient qu'une éventuelle co-responsabilité des moniteurs pourrait être invoquée.

Si vous partez dans un autre canton ou à l'étranger, renseignez-vous sur les lois et règlements en vigueur.

## POSER LES RÈGLES DU JEU AVANT LE DÉPART

Comme on le voit, au-delà de la loi, **c'est aux responsables de déterminer eux-mêmes ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas**, pendant la préparation du camp.

Il est donc capital de **définir les règles de vie** pendant le camp, (vie quotidienne, relations entre adultes et participants et entre participants, ainsi que celles concernant la consommation d'alcool, de tabac et autres produits psychotropes). Il est tout aussi important de spécifier comment ces règles vont être appliquées et quelles seront les sanctions en cas de transgression. De ce point de vue, l'organisme organisateur du camp doit soutenir les équipes et les informer de la **«politique de la maison»**.

Sur place, c'est l'équipe d'animation qui a le rôle et la légitimité d'appliquer les règles et de gérer les éventuelles difficultés pouvant survenir.

Ces règles doivent être **claires, réalistes et applicables** afin de ne pas se mettre dans une position d'impuissance consistant à faire mine de n'avoir rien vu. Une absence de réaction de la

part des adultes pourrait être interprétée comme de la permissivité; elle serait de ce fait complètement contre-productive au niveau préventif.

Il est également souhaitable de définir à l'avance les règles non-négociables (règles de sécurité et règles légales) et celles qui peuvent être décidées et évaluées avec les participants lors de réunions de tout le groupe pendant le camp.

A ce titre, **il est essentiel de favoriser le dialogue avec les jeunes** car les règles seront d'autant mieux acceptées et respectées qu'elles seront comprises. Néanmoins, il faut être réaliste et accepter (ceci sans ignorer ou dénier) une part de transgression tout à fait normale à l'adolescence.

**N'oubliez pas d'informer les parents de la position et des mesures prises par l'organisme**, par un courrier ou une réunion avant le camp. Cette information aux parents permet non seulement de les associer aux préoccupations du camp, mais également de faciliter la communication en cas d'incident.

## LES MONITEURS EN POINT DE MIRE

Les moniteurs sont perçus comme des modèles par les jeunes. Il est donc essentiel qu'ils montrent une **cohérence entre leurs discours et leurs comportements**.

Boire un verre de vin le soir au colloque n'est pas en cause. Mais l'abus d'alcool qui empêche-

rait les moniteurs de réagir à un incident ou de prendre la route en cas de besoin n'est tout simplement pas acceptable, ne serait-ce que du point de vue de la responsabilité légale. Rappelons ici que **3 verres de vin multiplient les risques d'accident de la route par 10!**



# EN CAS DE PROBLÈME...

Toutes sortes de situations en lien avec l'alcool peuvent survenir. Par exemple:

- *Alain est allé acheter du pain pour le camp au village. Au retour il vous paraît un peu éméché...*
- *Vous découvrez des bouteilles de vodka entamées dans le dortoir des filles...*

**Comment réagir?** Pour plusieurs raisons, il est parfois difficile de réagir de manière adéquate face à une situation de consommation. Il est indispensable dans ce cas de se positionner en tant qu'adulte responsable de mineurs et de se centrer sur les conséquences observables et/ou prévisibles en termes de sécurité, d'aptitude à faire certaines activités, etc.

**L'application d'une procédure d'intervention se justifie dès que sont menacés:**

- la santé et la sécurité du/des participants
- la crédibilité de l'équipe d'animation et de l'organisme organisateur du camp
- le climat du camp
- l'aptitude à effectuer certaines activités.

**Exemple de procédure**

- Constater l'infraction aux règles et/ou l'incapacité à suivre les activités et la signaler clairement au participant (éléments objectifs)
- Mettre en place des mesures de sécurité.  
**Attention! une personne qui a bu doit être surveillée avec attention. En cas de perte de conscience ou épisodes de confusion, appeler de suite un médecin ou se rendre à l'hôpital. Un coma éthylique peut mener à la mort.**

Par la suite, fixer un entretien pour:

- énumérer les observations faites à partir du comportement du participant
- tenter de comprendre les raisons de ce comportement
- analyser le contexte
- rappeler les exigences
- déterminer les changements de comportement attendus pour une bonne suite du camp
- prononcer des sanctions éventuelles.

Le suivi de la crise consistera à observer attentivement si le contrat est respecté par le participant. Si ce n'est pas le cas, il s'agira de rappeler les exigences, de prendre des sanctions (qui pourraient aller jusqu'au renvoi du camp) et d'avertir les parents. A ce stade de la crise, il est important de se faire aider par l'organisme.



## DES ADULTES RESPONSABLES POUR DES ADO SCIENTIFIQUES BIEN ENCADRÉS

Du point de vue de la prévention des conduites à risques, la tâche des animateurs de camps de vacances pour adolescents n'est certainement pas facile. Entre le déni, la banalisation, l'interdiction, il s'agit de trouver sa place et sa légitimité, et d'avoir une conduite cohérente en tout temps.

**Ce dont les adolescents ont le plus besoin, c'est d'avoir en face d'eux de véritables adultes attentifs et qui savent où ils vont.**

**Un camp bien préparé, avec des activités adaptées et la participation des adolescents à la prise de décisions qui les concernent, a toutes les chances de son côté pour être une réussite.**

## POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

### Sites internet

- **sfa-isp.ch:** le site de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies. La rubrique «questions-réponses» permet de recevoir des conseils personnalisés de professionnels de la prévention.
- **prevention.ch:** nombreux liens et brochures, classés sous vingt domaines de la prévention.
- **ciao.ch:** outil d'information, de prévention et de promotion de la santé destiné aux adolescents. Différents domaines sont traités, tels que les drogues, la sexualité, les droits, la santé, les relations. Les informations sont rédigées par des professionnels des thèmes concernés. Possibilité de poser des questions et/ou de consulter les questions/réponses.
- **planetanim.com:** un site généraliste français sur l'animation de camps de vacances.
- **formation-cemea.ch:** activités des CEMEA, documents utiles, programmes de formation.
- **fva.ch:** site de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme. On y retrouve également le texte en ligne de cette brochure.

### Livres, brochures

- **Jeunes et alcool. Prévenir les risques.** Guide pratique pour des activités de prévention à l'école. ISPA-SFA, 2001. Commande: ISPA, case postale 870, 1001 Lausanne, 021 321 29 11.
- **Cannabis, en parler aux ados.** Guide pratique pour des activités de prévention à l'école. ISPA-SFA, 2000. Commande: ISPA, case postale 870, 1001 Lausanne, 021 321 29 11.
- **Cahiers Cemea.** Responsable de centre de vacances: N° 222, 228. Camps avec des adolescents: N° 231.
- **Les «Cahiers Cemea»,** publiés trimestriellement, traitent de thèmes touchant à l'animation et à la pédagogie. Abonnement et commandes: CEMEA, av. de Beaulieu 9, 1004 Lausanne, 021 661 32 32 ou sur internet: [formation-cemea.ch](http://formation-cemea.ch)



www.doleite.ch

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)



Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

Rue Pré-du-Marché 21

CH-1004 Lausanne

Tél. +41 21 648 03 17

Fax +41 21 648 78 44

[www.fva.ch](http://www.fva.ch)

E-mail: [info@fva.ch](mailto:info@fva.ch)

En collaboration avec



Et le soutien de la Fondation Leenaards



Cette brochure vous est offerte par:

